

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-20155 rév. 5 du 10 mai 2022

Modifie le certificat 20155-4

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 modifié et décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié, arrêté du 21 août 1980, arrêté du 17 février 1988 et arrêté du 13 février 2009.
- Délivré à** : AUTOMATISME ET TECHNIQUES AVANCEES - ZAC Le Carreau de la Mine
FRANCE - 13590 - MEYREUIL
- Fabricant** : AUTOMATISME ET TECHNIQUES AVANCEES SA - ZAC du Carreau de la Mine - FRA - 13590 - MEYREUIL
- Concernant** : Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type INTEGRAL A VOYANTS ROUGES ET VERTS.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques du dispositif sont présentées en annexe du présent certificat.
- Valable jusqu'au** : 06 décembre 2030

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P219555-1



Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général

Responsable du Département Certification
Instrumentation

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5

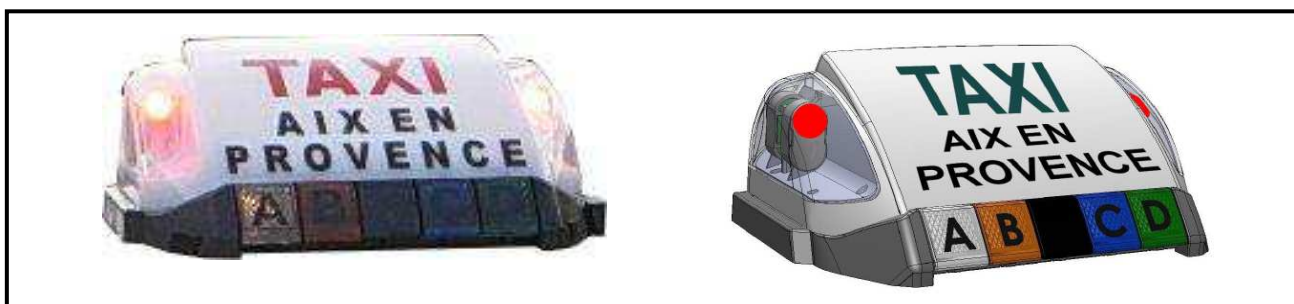
Description

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est disponible en version 3 tarifs et en version 4 tarifs.

Version 3 tarifs



Version 4 tarifs



Les dimensions du dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts sont :

- largeur = 330 mm,
- hauteur = 130 mm,
- profondeur = 260 mm.

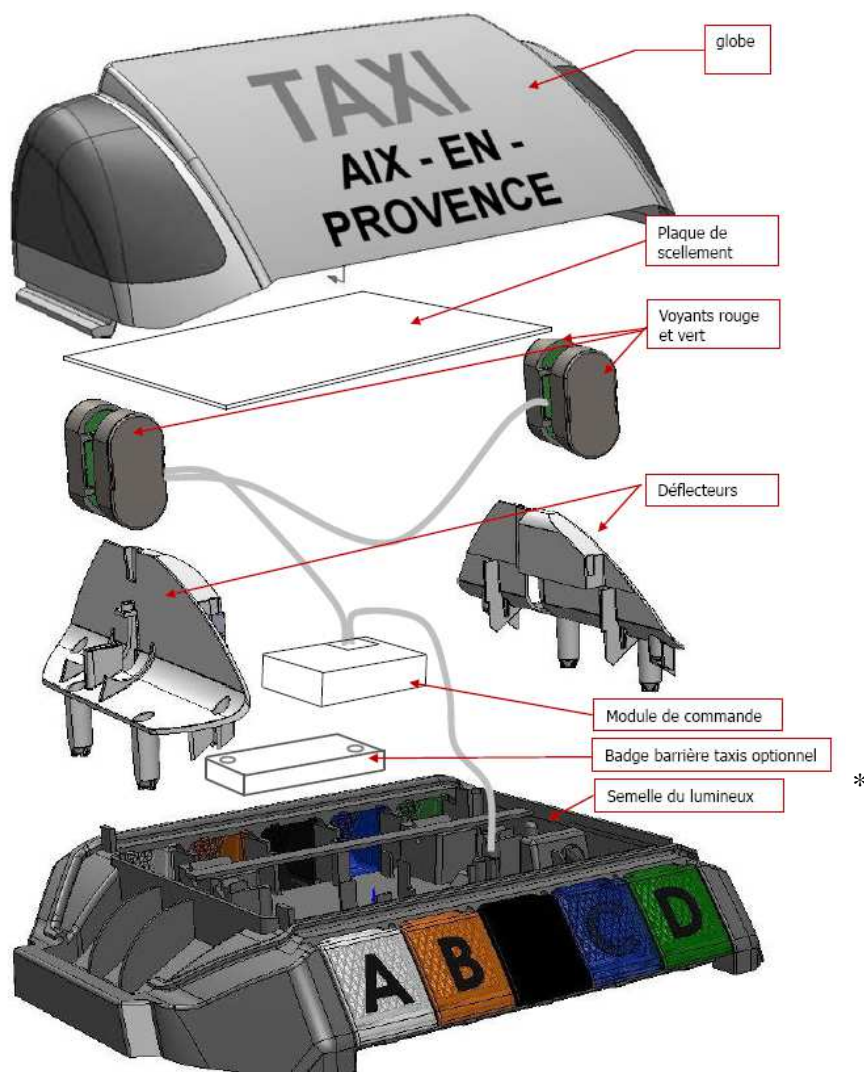
Il est connecté au taximètre de deux manières possibles :

- En version fixe, avec un câble à gaine blindée,
- En version amovible, avec un câble à gaine souple, un connecteur et un module de sécurisation logicielle.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5

Caractéristiques

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est constitué comme suit :



* Non couverts par le présent certificat.

Les caractéristiques des ampoules de tarifs (A, B, C, D) utilisables sont les suivantes :

- Tension nominale : 6 V – Puissance nominale : 2W
- Tension nominale : 6.3 V – Courant nominal : 250 mA.

Interfaces et compatibilités

La liste exhaustive des taximètres compatibles avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type Intégral à Voyants Rouges et Verts est communiquée par le fabricant ATA.

Pour certains taximètres un boîtier de raccordement spécifique est monté pour assurer la compatibilité avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type Intégral à Voyants Rouges et Verts..

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5

Conditions particulières de fabrication

- Contrôle périodique des lampes :

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est compatible avec les taximètres qui effectuent un contrôle périodique des lampes. Ce contrôle périodique est une fonctionnalité du taximètre qui consiste à effectuer le test de chacune des lampes du dispositif répéteur lumineux.

Les durées de tests de lampes sont fixées à :

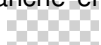
- 4 fois 30 ms espacées de 1 seconde pour le lumineux en version fixe environ toutes les 30 secondes,
- 1 fois 130 ms pour le lumineux en version amovible environ toutes les 35 secondes.

Lors de ces tests, les voyants rouges et verts ainsi que l'éclairage du globe central (fonctionnel en mode nuit) peuvent subir une extinction des durées précitées.

- Coloration du globe :

Les couleurs de globes peuvent être les suivantes :

- Blanc
- Jaune fluo
- Jaune citron
- Orange
- Bleu azur
- Bleu indigo
- Lavande
- Violine
- Pistache
- Marron
- Vert
- Vert pomme
- Rose
- Rouge

La zone du globe susceptible d'être d'une couleur autre que blanche en fonction des autorisations locales se limite strictement à celle qui est indiquée par le motif  du dessin ci-dessous :



Exemple :



Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5

Conditions particulières d'installation

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts doit être positionné à l'avant du véhicule porteur, perpendiculairement au sens de la marche de ce dernier. Le câble d'alimentation doit sortir de l'arrière du répéteur lumineux de tarifs et longer la carrosserie côté conducteur.

En version amovible, le répéteur peut être ôté du véhicule, lorsque celui-ci n'est pas utilisé comme taxi. Il est alors déconnecté au niveau du connecteur prévu à cet effet placé dans le compartiment moteur.

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis Intégral à Voyants Rouges et Verts est fixés sur le toit du véhicule par :

- Patins magnétiques,
- Ventouses dans le cas de toit en verres ou matière non ferreuse.

En cas de présence de barres de toit longitudinales, la visibilité des indications du répéteur doit être préservée et peut nécessiter l'installation d'un système de surélévation adapté.

Conditions particulières d'utilisation

Le remplacement des sources lumineuses (ampoules et voyants lumineux rouges et verts) peut être effectué par le chauffeur ou l'exploitant sans bris du scellement installateur qui se trouve sur la plaque de scellement.

Sécurisation et scellements

Le module de pilotage fonctionne sur la base d'un microcontrôleur dans lequel est chargé un logiciel de traitement de ses fonctions. Ce logiciel effectue un autocontrôle périodiquement basé sur la vérification du CRC du logiciel calculé au moment de sa création.

Ensuite, et au cours de la vie du module de pilotage, le logiciel et le CRC sont inchangés sous peine de déclenchement de défaut de CRC.

En cas de détection d'un défaut de CRC, le module de pilotage traite l'anomalie en la signalant au taximètre. En position LIBRE, le taximètre allume le pictogramme de défaut de lampe sur l'afficheur et empêche le passage de la position LIBRE à la position OCCUPE.

Dans le cas d'une installation avec boîtier de raccordement, pour le cas des taximètres autres que de marque A.T.A. mentionnés au paragraphe Interfaces et compatibilités, la détection d'un ou plusieurs défauts provoque le passage du logiciel en mode défaut.

Dans ce mode de fonctionnement, le boîtier de raccordement signale le problème au taximètre afin que celui-ci ne permette pas le passage de la position « libre » à la position « occupé ».

En cas de défaut nécessitant l'intervention d'un installateur, le déblocage s'effectue en brisant le scellement présent sur le boîtier de raccordement et en insérant une clé de déverrouillage sur un connecteur prévu à cet effet.

Le module de pilotage est verrouillé par un scellement du fabricant. Ce module est placé sous la plaque de scellement du lumineux.

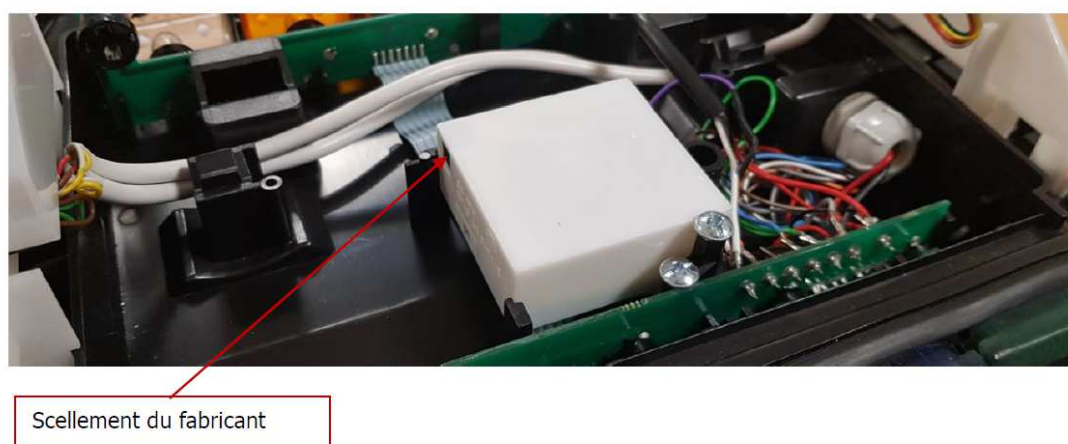
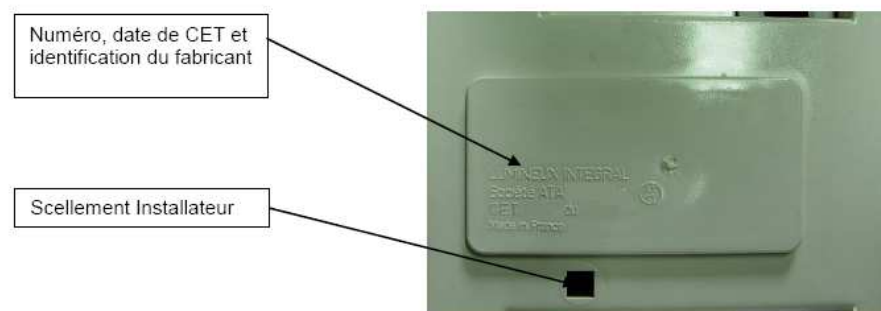
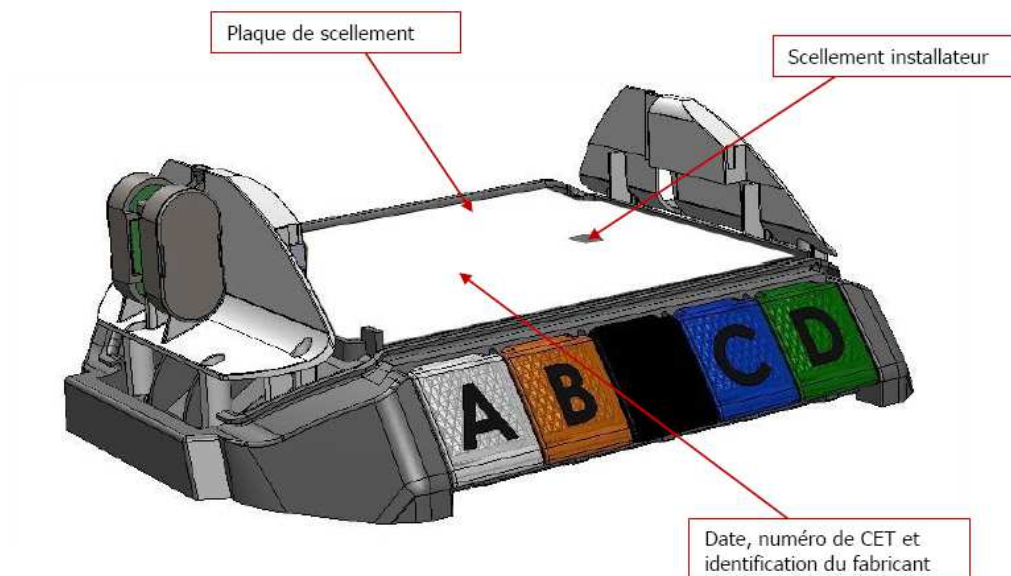
La plaque de scellement est scellée par le scellement de l'installateur.

Le boîtier de raccordement est scellé par le scellement de l'installateur.

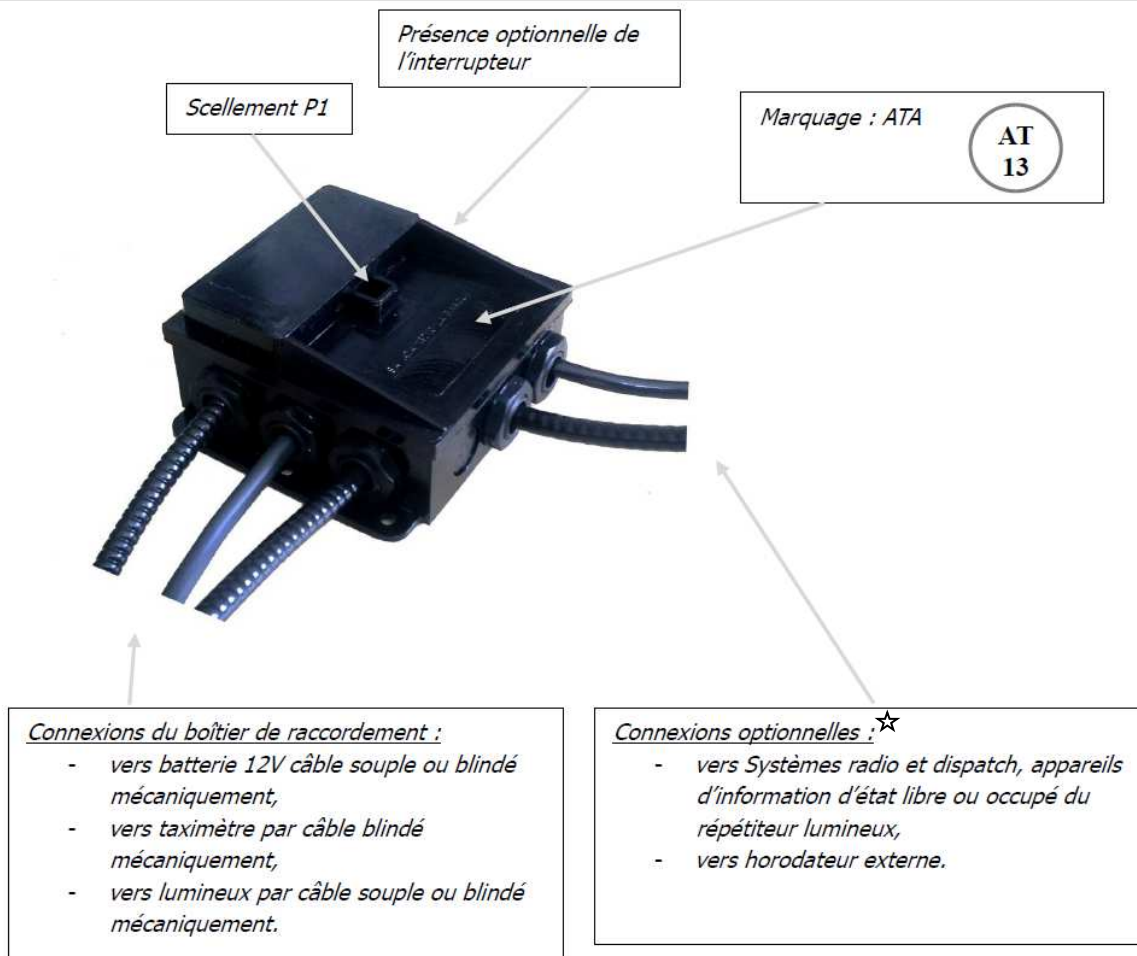
Marquages et inscriptions

Le numéro et la date du certificat initial et l'identification du fabricant sont gravés sur la plaque de scellement.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5



Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-20155 révision 5



☆ Non couvertes par le présent certificat.

Historique

Numéro	Révision	Objet
LNE-20155	0	Initial
	1	Complément : - Compatibilité avec d'autres taximètres autres que de marque ATA - Modification des caractéristiques des ampoules de tarifs
	2	Annule et remplace : - Conditions particulières d'installation
	3	- modification du paragraphe Interfaces et compatibilités
	4	Renouvellement du certificat - changement d'adresse du fabricant
	5	- précision apportée sur les scellements et le boîtier de raccordement

Les modifications apportées sont identifiées dans le présent certificat par un trait vertical dans la marge gauche.